

DÉCLARATION COMMUNE DE MISE EN PLACE DE L'ASSOCIATION DES AGENCES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DE LA ZONE OCÉAN INDIEN

Antananarivo, le 24 avril 2025

Nous, représentants des agences nationales et régionales de promotion des investissements des Comores, de La Réunion, de Madagascar, et des Seychelles,

PARTANT des résolutions du CEO Summit qui s'est tenu à Antananarivo en décembre 2024,

CONSIDÉRANT l'importance stratégique de la coopération économique régionale pour le développement durable et inclusif de nos territoires insulaires ;

RECONNAISSANT les défis communs auxquels nos économies font face, notamment en matière d'attractivité, de compétitivité, de diversification et de résilience face aux chocs externes ;

SALUANT les initiatives régionales existantes avec notamment les actions de la Commission de l'océan Indien, qui favorisent les échanges économiques et la coopération inter-îles ;

AFFIRMANT notre volonté de renforcer la coordination, le partage d'expertise et la mutualisation des ressources entre nos agences respectives ;

NOUS ACCORDONS ce jour à mettre en place un partenariat visant la mise en place de l'**Association des Agences de Promotion des Investissements de la Zone Océan Indien**, avec pour objectifs :

1. **Favoriser** la coopération technique et institutionnelle entre nos agences pour améliorer l'efficacité de nos actions de promotion des investissements ;
2. **Mettre en place** des mécanismes de partage d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences réussies en matière d'attraction et de facilitation des investissements ;
3. **Développer** des stratégies communes de promotion de la région Océan Indien en tant que destination d'investissement attrayante, en valorisant nos complémentarités économiques et nos atouts spécifiques ;
4. **Contribuer** à la mise en œuvre des politiques régionales de développement économique, notamment dans les secteurs prioritaires identifiés par nos États respectifs et les instances régionales ;
5. **Renforcer** les capacités de nos agences par des programmes de formation, d'échange de personnel et de développement de compétences ;
6. **Collaborer** avec les partenaires régionaux et internationaux, publics et privés, pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de nos objectifs communs.

ENGAGEONS-NOUS à élaborer, dans les six mois suivant cette déclaration, les statuts de l'**Association des Agences de Promotion des Investissements de la Zone Océan Indien**, à définir sa gouvernance, sa feuille de route et à identifier les ressources nécessaires à son fonctionnement.

APPELONS les institutions régionales, telles que la Commission de l'océan Indien, l'Agence Française de Développement et les partenaires techniques et financiers, à soutenir cette initiative structurante pour le développement économique de notre région.

OUVRONS l'**Association des Agences de Promotion des Investissements de la Zone Océan Indien** à l'adhésion d'autres agences de promotion des investissements de la région océan Indien partageant nos objectifs et nos valeurs. Les modalités d'adhésion seront définies ultérieurement.

Fait à Antananarivo, le vingt-quatre avril deux mille vingt cinq.

Done in Antananarivo on the twenty-fourth of April, two thousand and twenty-five.

SIGNATAIRES :

**Agence Nationale pour la Promotion
des Investissements (ANPI) - Comores**

**La Réunion Développement (ARD) -
La Réunion**



**Economic Development Board of
Madagascar (EDB Madagascar) -
Madagascar**



**Seychelles Investment Board (SIB) -
Seychelles**